

## MAIRIE DE SARTILLY

### SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le sept septembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur RAULT Denis, Maire.

Etaient présents : M. RAULT, Maire - M. FOURRE - M. LUCAS - Mme PERRIGAULT - M. VILQUIN - Mme JARDIN, Adjointes - Mme GOUELLE - Mme LEFRANC - Mme FILLEUL - M. LOUIS DIT GUÉRIN - Mme LEMOUSSU - M. BRETHON

Absents excusés : Mme LAMY - Mme LEROY - Mme LE PUIL - M. COULOMBIER - Mme DENAIS - Mme BINARD

Absent : M. PAUL

Secrétaire de séance : M. LUCAS

---

#### - Transfert des RD n° 61 – 261 dans le cadre du contournement de Sartilly.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de raccordement de la RD 973 à la RD 61, réalisés dans le cadre du contournement de Sartilly, sont achevés, ce qui a pour conséquence la perte de vocation départementale des anciens tracés des RD 61 et RD 261. Il rappelle également que le conseil, réuni le 17 novembre 2014, avait refusé leur classement en voirie communale car des travaux de réfection de la RD 261 étaient indispensables avant transfert.

Monsieur le Maire précise ensuite que le département a accepté de prendre en charge la remise en état de la RD 261, la commune ayant à choisir entre le versement d'une somme de 16 544 € HT ou la réfection par le département, solution que Monsieur Le Maire considère la plus favorable.

Monsieur le Maire apporte ensuite des précisions, carte à l'appui, des nouveaux chemins réalisés et des parcelles qui passeraient dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur les transferts proposés et autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires, étant précisé que le Département effectuera les travaux nécessaires à la remise en état de la RD 261.

#### - Convention de mise à disposition de service portant sur l'instruction des autorisations du droit des sols (avec la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel).

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 7 février 2015, les termes de la convention pour l'adhésion au service commun « Instruction des autorisations de droit des sols » entre la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel et la commune de Sartilly, et précise qu'il s'agit de se prononcer sur la convention de mise à disposition de ce service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention.

- **Attribution d'indemnités au trésorier (suite au changement de comptable).**

Monsieur le Maire propose que la nouvelle trésorière, Madame SILLARD-ALATA, reçoive les mêmes indemnités que son prédécesseur.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité.

- **Modification du temps de travail d'agents intervenant aux écoles.**

Monsieur le Maire propose pour nécessité de service d'augmenter la durée de travail de 2 agents, passage de 27h52min à 30h19min pour l'un et de 22h02min à 22h53min pour l'autre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité.

- **Modification du régime des astreintes suite à un changement de réglementation.**

Monsieur LUCAS rappelle que, lors de sa séance du 23 mars 2015, le conseil municipal a donné son accord pour l'application du régime des astreintes avec indemnisation au régisseur de la salle culturelle. Il indique qu'une modification de la législation est intervenue le 14 avril 2015 et qu'il convient de préciser si l'astreinte est d'exploitation ou de sécurité, les indemnités n'étant pas identiques. Monsieur LUCAS précise qu'il s'agit clairement pour le régisseur d'une astreinte d'exploitation et donne lecture des définitions des 2 régimes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour qualifier « d'exploitation » le régime des astreintes du régisseur de la salle culturelle.

- **Prise en charge de la tonte des terrains de football de Marcey-les-Grèves.**

Monsieur VILQUIN rappelle que la commune de Marcey-les-Grèves a accepté de mettre à disposition des terrains de football et des vestiaires lors de la saison 2014/2015 au profit de l'ASJS. Il précise que cet accord a fait l'objet d'une convention stipulant la prise en charge par la commune de Sartilly de la tonte des terrains et des consommations d'eau et d'électricité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour la prise en charge des frais conformément à la convention passée.

- **Modification des statuts du SDeau50.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, lors de sa réunion du 11 juin 2015, le comité syndical du SDeau50 a délibéré favorablement à l'unanimité pour une évolution de ses statuts, conduisant à une meilleure représentativité des collectivités dites « moyennes ». Il ajoute que le conseil municipal doit également se prononcer sur la modification des statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts du SDeau50 validée par son comité syndical.

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SDeau50.**

Monsieur le Maire fait une courte synthèse du rapport, soulignant la bonne qualité de l'eau distribuée.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport.

- **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local à l'APE avec reconduction tacite.**

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition d'un local, situé rue du Manoir, à l'APE 1, 2, 3 Soleil, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour une durée d'un an et reconductible tacitement.

- **Effacement de la ligne H.T.A sur le nouveau terrain de football.**

Monsieur FOURRÉ fait part au conseil de la proposition de la commission voirie de procéder à l'effacement de la ligne H.T.A. (20 000 volts) surplombant le nouveau terrain de football pour des raisons de sécurité. Il précise que le montant à charge pour la commune serait de 27 264,08 € TTC, soit 50% du coût des travaux, l'autre moitié étant pris en charge par ERDF. Ces travaux n'étant pas prévus sur l'exercice 2015, il préconise une réalisation en 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la commission avec inscription de la dépense au budget 2016.

**Questions diverses.**

**Banque alimentaire**

Madame PERRIGAULT fait part du souhait de la Banque Alimentaire de St Lô de passer de 1 à 2 distributions par mois, du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et d'une volonté de distribuer davantage de produits frais. Madame Cariou, responsable du relais de Sartilly, et les bénévoles en sont d'accord. De plus la salle St Michel est disponible. Il reste que cela a une incidence sur le coût du transport à la charge de la commune.

Ne disposant pas d'une évaluation de la charge financière, ni de la répartition de ce coût entre les communes des bénéficiaires, le conseil municipal décide de surseoir à sa décision.

**Passage des gens du voyage**

Monsieur le Maire rappelle l'occupation illégale, pendant 8 jours au mois d'août, des terrains de football et de la plaine hippique par les gens du voyage. Deux journées de pluie et une utilisation importante des véhicules ont occasionné des dégâts évalués à plus de 30 000 €. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel qui a la compétence « Acquisition de terrains, aménagement et gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage » pour une prise en charge d'une partie de la dépense.

### Impayés d'eau

Monsieur le Maire fait part d'un nombre important d'impayés d'eau. Il informe les membres du conseil qu'il a commencé à envoyer des courriers aux mauvais payeurs.

### Sécurité piétons aux Jardinets

Monsieur BRETHON demande si les travaux d'aménagement pour la sécurité des piétons à l'entrée sud du bourg vont bientôt commencer. Monsieur FOURRÉ lui répond que le démarrage des travaux est en attente de la réalisation de l'assainissement qui est du ressort de la Communauté de Communes. Il précise que les travaux d'étude pour l'assainissement ne font que commencer et qu'en conséquence les travaux d'aménagement pour les piétons aux Jardinets ne pourront pas être entrepris avant la fin du mois de janvier 2016.

### Cérémonie du souvenir à Souain

Monsieur le Maire propose que Monsieur LOUIS DIT GUÉRIN représente la municipalité à la cérémonie du souvenir organisée à Souain dans le cadre des Journées du Patrimoine.